



## Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-50

Ottawa, le 13 mai 2005

*Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le **17 juin 2005**.*

### Article    Requête et endroit

1.    **Rogers Broadcasting Limited**  
Moncton (Nouveau-Brunswick)
2.    **Société Radio-Canada (CBF-FM-10)**  
Magog (Québec)

1. **Moncton (Nouveau-Brunswick)**  
**Demande no 2005-0186-8**

Demande présentée par **Rogers Broadcasting Limited** (Rogers) relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio approuvée dans *Station de radio FM commerciale de nouvelles et prépondérance verbale à Moncton*, décision de radiodiffusion CRTC 2004-517, 26 novembre 2004.

Rogers propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en augmentant la puissance apparente rayonnée moyenne de 40 300 watts à une puissance apparente rayonnée de 70 000 watts, en diminuant la hauteur de l'antenne et en déplaçant l'émetteur (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne 211 mètres).

La titulaire explique qu'au moment de sa demande initiale pour une station FM à Moncton, la Société Radio-Canada (SRC) lui offrait l'utilisation de sa tour de télévision à Caledonia située à une distance appréciable du centre de Moncton. Rogers note qu'elle était restreinte à l'utilisation d'une antenne directionnelle sur ce site. Rogers indique que la SRC a depuis obtenu l'autorisation de reconstruire la tour de radio à Lutes Mountain et d'améliorer son antenne omnidirectionnelle. Par conséquent, Rogers peut maintenant s'installer au site de Lutes Mountain et utiliser l'antenne omnidirectionnelle.

Cette modification servirait à améliorer la qualité et la portée du signal dans la région du Grand Moncton.

*Adresse de la titulaire :*

777, rue Jarvis  
 5<sup>ième</sup> étage  
 Toronto (Ontario)  
 M4Y 3B7  
 Télécopieur : (416) 935-8203  
 Courriel : [alain.strati@rci.rogers.com](mailto:alain.strati@rci.rogers.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la titulaire

et

Rogers Cable  
 70, boulevard Assomption  
 Moncton (Nouveau-Brunswick)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

2. **Magog (Québec)**  
**Demande n° 2004-0613-3**

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CBF-FM-10 Sherbrooke, Québec.

La titulaire propose de modifier la licence en changeant la fréquence de son émetteur CBF-FM-2 Magog de 106,9 MHz (canal 295B1) à 93,1 MHz (canal 226B).

La titulaire propose également de modifier le périmètre de rayonnement autorisé de CBF-FM-2 Magog en diminuant la puissance apparente rayonnée moyenne de 1 010 watts à 420 watts, en augmentant la hauteur de l'antenne et en déplaçant l'émetteur (puissance apparente rayonnée maximale de 4 030 watts à 1 610 watts/hauteur de l'antenne à 575 mètres).

Le périmètre de rayonnement 0,5 mV/m couvrira en partie la ville de Sherbrooke.

*Adresse de la titulaire :*

181, rue Queen  
Case postale 3220, Station C  
Ottawa (Ontario)  
K1P 1K9  
Télécopieur : (613) 288-6257  
Courriel : [kirshenb@cbc.ca](mailto:kirshenb@cbc.ca)

*Examen de la demande :*

Bureau de poste  
65, rue Principale  
Magog (Québec)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

## **Participation du public**

### **Date limite d'interventions/d'observations**

**17 juin 2005**

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure sousmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

**en remplissant le**  
***formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion***  
qui se trouve sous la description de chaque demande dans cet avis public

ou

**par la poste à l'adresse**  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

**par télécopieur au numéro**  
(819) 994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

### **Important**

Toute information soumise, incluant votre adresse courriel, votre nom ainsi que tout autre renseignement personnel que vous nous aurez fourni, seront versés au dossier public et pourront être consultés sur le site Web du Conseil.

Les documents envoyés en format électronique seront affichés intégralement sur le site Web dans la langue officielle et le format dans lesquels ils ont été soumis. Les documents qui ne sont pas soumis en format électronique seront lus optiquement et seront ensuite affichés sur le site Web.

### **Examen des documents**

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

#### Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière  
1, promenade du Portage, pièce 206  
Gatineau (Québec) K1A 0N2  
Tél. : (819) 997-2429 – ATS: 994-0423  
Télécopieur : (819) 994-0218

#### Place Metropolitan

99, chemin Wyse, bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5  
Tél.: (902) 426-7997 – ATS: 426-6997  
Télécopieur: (902) 426-2721

#### 205, avenue Viger Ouest

Bureau 504  
Montréal (Québec) H2Z 1G2  
Tél. : (514) 283-6607

#### 55, avenue St. Clair Est, bureau 624

Toronto (Ontario) M4T 1M2  
Tél. : (416) 952-9096

**Édifice Kensington**

275, avenue Portage, bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3  
Tél. : (204) 983-6306 – ATS: 983-8274  
Télécopieur : (204) 983-6317

**Édifice Cornwall Professional**

2125, 11<sup>e</sup> Avenue, pièce 103  
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3  
Tél. : (306) 780-3422

**10405, avenue Jasper, bureau 520**

Edmonton (Alberta) T5J 3N4  
Tél. : (780) 495-3224

**530-580, rue Hornby**

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6  
Tél. : (604) 666-2111 – ATS: 666-0778  
Télécopieur : (604) 666-8322

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PFD ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*